

## Tereos réalise avec succès des opérations sur le marché obligataire

### Émission de nouvelles obligations pour un montant de 350 M€ d'une maturité de 5,3 ans Rachat partiel de ses obligations à échéance 2023

Tereos SCA a émis le 20 janvier 2022 un nouvel emprunt obligataire pour un montant de 350 M€ avec un coupon annuel de 4,75 % par an.

En raison d'une forte demande des investisseurs et de l'appréciation positive du profil de crédit de Tereos, la taille de l'opération a été augmentée de 300 M€ à 350 M€ tandis que le coupon a lui aussi été amélioré par rapport aux termes initiaux annoncés au marché, en passant de 5,00% à 4,75%.

Cette offre a été lancée concomitamment à l'offre de rachat partiel relative aux obligations en circulation de Tereos arrivant à échéance en 2023. Le montant racheté s'élève à 287.4 M€, les 62.6 M€ additionnels seront utilisés afin de rembourser d'autres dettes du Groupe. L'opération permet à Tereos d'améliorer sa structure financière en allongeant la maturité moyenne de sa dette à des conditions de financement favorables.

Le succès de cette nouvelle émission confirme l'amélioration substantielle et continue du profil de crédit du Groupe depuis 2020, permettant une réduction considérable du coût financier par rapport aux émissions obligataires d'octobre 2020 et d'avril 2021.

Depuis son arrivée en décembre 2020, la nouvelle direction du Groupe a mis en œuvre une stratégie qui a conduit à des résultats résilients face à la volatilité des rendements et aux premiers signes d'amélioration de la profitabilité. Ces développements, combinés à des engagements clairs pour l'avenir et à une série d'opérations de financement conclues avec succès, ont créé un *credit momentum* positif qui culmine aujourd'hui avec cette transaction.

Gwenaël Elies, Directeur Financier de Tereos, a déclaré : « *Le succès de cette nouvelle émission témoigne de la confiance des investisseurs en la nouvelle gouvernance de Tereos et dans sa volonté de réduire la dette du Groupe, de générer des flux de trésorerie et d'améliorer la profitabilité* ».

\*\*\*

#### Avertissement

Les Obligations n'ont été offertes qu'à des investisseurs institutionnels qualifiés (*qualified institutional buyers*) conformément à la *Rule 144A* et en dehors des États-Unis conformément à la *Regulation S* du *U.S. Securities Act of 1933*, tel que modifié (le «*Securities Act*»). Les Obligations n'ont pas été enregistrées conformément au *Securities Act* ou de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable de toute autre juridiction et ne peuvent être offertes ou cédées aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou d'une exemption applicable des exigences d'enregistrement du *Securities Act* et de toute autre réglementation sur les valeurs mobilières applicables. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat concernant les Obligations, ni ne constitue une offre, une sollicitation ou une vente dans une juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

Ce communiqué ne constitue pas et ne constituera en aucun cas une offre au public ni une invitation au public en relation avec une offre au sens du règlement (UE) 2017/1129 (tel qu'amendé, le «*Règlement*

Prospectus ») ou d'autres réglementations. L'offre et la vente des Obligations seront effectuées conformément à une exemption prévue par le Règlement Prospectus à l'obligation d'établir un prospectus dans le cadre d'offres de titres financiers. L'offre et la vente des Obligations seront effectuées conformément à une exemption prévue par le Règlement Prospectus tel qu'il fait partie du droit interne au Royaume-Uni en vertu du European Union (Withdrawal) Act 2018 et du *Financial Services and Markets Act 2000* à l'obligation d'établir un prospectus dans le cadre d'offres de titres financiers.

Ce communiqué ne peut être distribué qu'aux personnes (i) ayant une expérience professionnelle relative aux investissements relevant de l'article 19 (5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005* (l'«Ordonnance »), ou (ii) qui sont des personnes rentrant dans le champ de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance (« *high net worth companies, unincorporated associations etc* »), ou (iii) qui se situent en dehors du Royaume-Uni ou (iv) à qui une invitation ou une demande de s'engager dans une activité d'investissement (au sens de la section 21 du *Financial Services and Markets Act 2000*) en lien avec une émission ou une vente de valeurs mobilières peuvent autrement être légalement communiquées, toutes ces personnes étant désignées ensemble les «Personnes Concernées». Les Obligations ne peuvent être offertes qu'aux Personnes Concernées, et toute invitation, offre ou accord de souscription, d'achat ou autrement d'acquiescer ces Obligations ne sera faite qu'auprès des Personnes Concernées.

Professionnels MiFID II/ECP uniquement - Le marché cible du fabricant (gouvernance en matière de produits de MiFID II) comprend uniquement les contreparties éligibles et les clients professionnels (tous les canaux de distribution). Pas de DICI PRIIPs - Aucun document d'informations clés (DICI) PRIIPs de l'Espace économique européen («EEE») ou du Royaume-Uni n'a été préparé car non disponible pour les investisseurs de détail dans l'EEE ou au Royaume-Uni.

Ni le contenu du site internet de Tereos ni aucun site internet accessible au moyen d'hyperliens disponibles sur le site internet de Tereos ne sont incorporés ou ne font partie de ce communiqué. La distribution de ce communiqué dans certaines juridictions peut être limitée par la réglementation. Les personnes en possession de ce communiqué doivent s'informer de, et respecter, ces restrictions. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation à la réglementation applicable sur les valeurs mobilières de toute juridiction.

### **Déclarations prospectives**

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective, y compris les termes «croit», «estime», «anticipe», «s'attend», «a l'intention», «peut», «sera» ou «devrait » ou, dans chaque cas, leurs variantes négatives ou autres ou une terminologie comparable. Ces déclarations prospectives incluent toutes les questions qui ne sont pas des faits historiques et incluent des déclarations concernant les intentions, les croyances ou les attentes actuelles de Tereos ou de ses sociétés affiliées concernant, entre autres, les résultats d'exploitation, la situation financière, la liquidité, les perspectives, la croissance et les stratégies de Tereos ou de ses sociétés affiliées et des industries dans lesquelles ils opèrent. De par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques et des incertitudes car elles se rapportent à des événements et dépendent de circonstances qui peuvent ou non se produire dans le futur. Les lecteurs sont avertis que les déclarations prospectives ne sont pas des garanties de performances futures et que les résultats d'exploitation, la situation financière et la liquidité réels de Tereos ou de ses sociétés affiliées, ainsi que le développement des secteurs dans lesquels ils opèrent peuvent différer sensiblement de ceux décrits ou suggérés par les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse. En outre, même si les résultats d'exploitation, la situation financière et la liquidité de Tereos ou de ses sociétés affiliées, ainsi que le développement des secteurs dans lesquels ils opèrent sont cohérents avec les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse, ces résultats ou développements peuvent ne pas être indicatifs des résultats ou de leur évolution lors de périodes ultérieures.



Les déclarations et informations prospectives contenues dans ce communiqué sont faites à la date du présent communiqué de presse et Tereos n'assume aucune obligation de mettre à jour publiquement ou de réviser les déclarations ou informations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf si cela est requis par la réglementation applicable sur les valeurs mobilières.